

# Un avenant pour désorganiser la ligne 1

L'UGICT/CGT-RATP a été reçue pour une seconde audience, portant sur l'avenant n°4 au protocole automatisé de la ligne 1, le mardi 29 mars.

Afin de permettre une compréhension du dossier et d'assurer un **dialogue social de bon niveau**, certaines unités opérationnelles nous adressent en amont des rencontres un **dossier qui permet aux organisations syndicales d'être éclairées**.



Pour ce qui est de la Direction de la ligne 1, elle s'est contentée de nous transmettre un plan des stations de la ligne avec **des annotations peu explicites**. Sauf à vouloir brouiller volontairement le message, **il y a mieux pour engager une négociation**.

## ZONE D'INTERVENTION

Concernant l'organisation du travail des MEF, **la ligne est actuellement divisée en 7 zones d'intervention** (soit 4 ou 5 stations) avec les prises de service qui sont effectuées dans les terminus et ce, pour toutes les zones.

L'ambition de cette réorganisation est de **réduire le nombre de zones d'intervention à 6** (soit 5 ou 7 stations) et **d'imposer les prises de service**, pour 2 d'entre-elles, in situ à Charles de Gaulle – Etoile et Gare de Lyon.

Si, dans le discours de façade, il n'est pas question de productivité, force est de constater qu'en **réduisant le nombre de zones, on diminue également le nécessaire journalier**. Il est donc certain que, dans un second temps, et comme cela se pratique aujourd'hui absolument partout dans l'entreprise, **de la productivité sera réalisée sur les effectifs et ce dans les 3 services**.



De même, la charge de travail des MEF va augmenter car ils interviendront sur un plus grand nombre de stations et, de fait, **encadreront plus d'agents**.

De même, la Direction de l'unité **aime à souligner que depuis sa prise de fonction les indicateurs de qualité sont en très forte progression**. Merci aux agents, mais dès lors, **pourquoi changer une organisation qui fonctionne ?**



**Le second point de blocage pour la CGT** concerne les prises et fins de service dans Paris intra-muros (Charles de Gaulle – Etoile et Gare de Lyon).

Cette volonté de la Direction de la ligne 1 **va à rebours de tout !** Il ne faut soi-même pas être contraint d'utiliser son véhicule personnel pour se rendre sur son lieu de travail **pour vouloir prescrire une telle disposition**.

Cette décision, si elle devait s'appliquer, imposerait **des temps et des distances de trajets fortement rallongés aux encadrants**, ce qui est générateur de stress et pas sans conséquences sur **le coût des déplacements**.



Avec des prix au litre des carburants qui dépassent les 2€, **chaque trajet domicile/travail a un réel impact sur le portefeuille des salariés**.

Vraisemblablement la Direction de la ligne 1 ne s'en préoccupe pas.

De même, elle est **peu soucieuse des conditions de circulation déplorables** que subissent celles et ceux qui sont contraints d'utiliser leur véhicule dans Paris.

Là, où les pouvoirs publics, dans leur grande diversité, s'accordent à dire **qu'il faut limiter les déplacements en voiture dans Paris**, la Direction de la ligne 1 (première ligne de métro construite !!!) souhaite elle, les augmenter.

Les enjeux de ce nouvel avenant sont donc avant tout **des enjeux de productivité sur les effectifs** (réponse aux engagements du contrat qui prévoient 1% de productivité supplémentaire chaque année mais que la RATP a choisi de pousser à 2% /an), avec pour conséquences **une augmentation de la charge de travail pour les managers et un accroissement des temps et des distances des trajets générant des coûts supplémentaires**.



Pour conclure, l'UGICT/CGT-RATP, organisation syndicale spécifique de la CGT pour l'encadrement et première organisation syndicale dans l'encadrement à MTS **ne porte pas un regard favorable sur cette proposition d'avenant qui n'apporte rien de positif aux encadrants de la ligne 1**.



## Se Syndiquer

Nom..... Prénom.....

Téléphone..... E-mail.....

Département.....

Bulletin d'adhésion à renvoyer par courrier intérieur à :

UGICT / CGT-RATP 85 Rue Charlot CHOT / CHARLOT

Tel : 01 44 84 52 45 - Int : 58770 - Mail : [orga.ugict.ratp@gmail.com](mailto:orga.ugict.ratp@gmail.com)

